

<p>D 25-45</p> <p>CONVENTION DE GROUPEMENT COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE HOULGATE ET NCPA POUR LE REMplacement DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE ET D'EAU POTABLE RUE ARISTIDE RENAULT A HOULGATE.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Patrick BARBA : pouvoir donné à Dominique FROT Sylvia FLEURY : pouvoir à Alain BERTAUD Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Annie DUBOS présente aux membres du conseil municipal la présente délibération qui vise à formaliser la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de HOULGATE et la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge dont l'objectif est de mutualiser les efforts pour les travaux de remplacement des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans la rue Aristide Renault.

Cette collaboration permettra une exécution simultanée et efficace des travaux, en cohérence avec les objectifs de développement durable et de gestion optimisée des ressources publiques.

Cette convention de groupement prévoit la désignation par la commune de HOULGATE de 2 représentants titulaires et de 2 suppléants.

Les noms suivants sont proposés :

Olivier HOMOLLE et Annie DUBOS, titulaires ;
 Laurent LAEMLÉ et Sylvia FLEURY, suppléants.

- Vu le Code général des collectivités territoriale, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu les dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique,
- Considérant que la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Houlgate et la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge pour les travaux remplacement des réseaux d'assainissement unitaire et d'eau potable dans la rue Aristide Renault à Houlgate – donne l'opportunité de fédérer leur action,

- Considérant que la convention constitutive prévoit que la commission d'attribution du groupement est composée de deux représentants élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et de deux représentants élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission des marchés et contrôle des DSP de la ville de Houlgate. Pour chaque membre titulaire est prévu un suppléant,
- Considérant que la ville de Houlgate propose d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux susmentionnés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande jointe en annexe ainsi que les pièces afférentes,
- De désigner comme représentants de la commission marchés et contrôle des DSP de la Ville à la commission d'attribution du groupement :

Titulaire 1	Olivier HOMOLLE
Titulaire 2	Annie DUBOS
Suppléant 1	Laurent LAEMLÉ
Suppléant 2	Sylvia FLEURY



Olivier COLIN,
Maire.